

**TITRE : réserve financière à l'étude**

Le conseil municipal de Rivarennnes, réuni le 29 septembre 2011, sous la présidence de Monsieur LAMAMY Jean Marie, a pris les décisions suivantes :

**Avis:**

Concernant le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage ; le conseil municipal donne un avis favorable au projet préconisant entre autre l'amélioration du réseau des aires d'accueil existantes et le besoin impératif de réaliser une aire de grands passages dans l'Indre.

Le projet de schéma régional éolien tel que conçu entre le préfet de Région et le Président du Conseil Régional recueille un avis favorable.

**Eau potable :**

Le conseil prend acte du souhait du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Saint-Gaultier de créer un poste à temps complet au niveau du secrétariat. Si la commune de Rivarennnes s'avère concernée par ce choix elle supprimerait un poste d'adjoint administratif à temps complet et créerait un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée minimum de 17h30.

**Plan accessibilité :**

Le Maire expose l'obligation faite aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et un diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public. Le conseil décide de réaliser ces divers plans et diagnostic et en confie la réalisation à la direction départementale des territoires.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention et décide la création d'une commission communale extra municipale.

**Achats - travaux :**

- Divers achats sont soumis à l'approbation des élus (réfrigérateur, congélateur, échaffaudage...).

- l'aménagement du plateau omnisport est confiée à l'entreprise Toffollutti ; la pose du grillage sera effectuée par la SARL DUPIN. Ces travaux bénéficieront de subvention FAR (département) et DETR (état) à hauteur de 6 470<sup>€</sup>.

- Des travaux de voirie (enrobés chauds et coulés à froid) seront réalisés dans le cadre du syndicat de voirie par les entreprises EUROVIA et Colas. Seront concernés les voies communales suivantes : les Virelaid, Villeneuve (partie mitoyenne) les Boudérangs, Terrières et chemin des vignes voie de la Violette.

**Acquisitions - vente :**

- La commune décide l'acquisition des parcelles section C n°316-319-317-318-320-322-323 appartenant aux familles Beaujard et Antigny en vue de créer un lotissement. Dans ce même cadre ; la parcelle C n°321 appartenant à Mademoiselle Brouardelle sera échangée avec la parcelle communale C n°567b. Le plan de division par cette cession ayant été confiée au cabinet Dayot.

- Le conseil émet un avis favorable à l'acquisition des parcelles section C n°324 (vocation lotissement) et C n°119 (habitat avec objectif mixité sociale) appartenant à Mademoiselle Genty.

- Le conseil unanime décide la vente de l'appartement 2 rue des Dames et la rétrocession de la terrasse au profit de Monsieur et Madame NOC.

## Questions diverses

- Le Maire soumet aux Elus les rapports d'activité 2010 : assainissement – SIAEP de la région de Saint Gaultier.
- Le Maire rend compte des propositions du Préfet en matière de coopération intercommunale.
- Une subvention d'état de 5 200,00€ est octroyée à la communauté de communes Brenne Val de Creuse pour le financement des logements « PLUS » rue des Dames.
- Le Maire rend compte aux Elus des réponses apportées à la Directrice d'Ecole pour occupation des salles municipales pour la bibliothèque, la musique, la gymnastique.
- La commune adhère au comité départemental de la randonnée pédestre
- Avis favorable est émis pour le rétablissement de la cotisation à 1% pour la défense des droits à la formation de nos agents.
- Monsieur Darnault évoque la signature de la charte zéro pesticide et le futur atelier pour apprendre des techniques alternatives aux pesticides et embellir les murs. Le site choisi sera le village des Chézeaux et l'information s'adressera à tous les administrés volontaires.